

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Une année avec l'OTRE



Juin 2021 - Juin 2022



Sommaire

◆ Le mot du président	4
◆ L'OTRE en bref	6
◆ Une couverture nationale et territoriale	14
◆ Les temps forts de l'année	16
◆ Défendre l'intérêt de nos adhérents	26
◆ Feuille de route	38
◆ Accélérer la transition énergétique	40
◆ L'OTRE et ses partenaires	48

Le mot du président



La crise sanitaire aura de nouveau mobilisé les efforts de l'OTRE durant cette période, où elle a continué d'assurer une veille technique et juridique sur les différents textes législatifs et réglementaires afin d'assister son réseau dans le règlement des difficultés rencontrées par les entreprises adhérentes dans les secteurs que nous représentons.

Le conflit russo-ukrainien est venu s'ajouter à la crise sanitaire. Ses conséquences, notamment sur le prix des carburants, auront très largement concentré les efforts de l'OTRE notamment dans le cadre du plan de résilience. Ce rapport d'activité est l'occasion de revenir plus en détail sur toutes les actions que nous avons été amenés à porter en défense de nos entreprises ETI, PME et TPE du transport routier.

L'année dernière, lors de ma prise de fonction, je lançais un message d'optimisme et d'espoir « En continuant le travail que nous menons depuis 20 années, tout en restant fidèles à nos valeurs et notre éthique, et en misant sur la force de nos territoires, de nos diversités de métiers, nous renforcerons nos PME du

transport routier français et repartirons à la conquête du monde de demain ». Ce message reste à l'évidence plus que jamais d'actualité.

Je vous présentais également les priorités de ma feuille de route comme nouveau Président de l'OTRE :

- La concurrence déloyale,
- Le défi de l'image du transport routier,
- La transition énergétique.

Ce rapport d'activité vous permettra de constater que, malgré un contexte de crises successives impactantes, votre organisation professionnelle a œuvré avec conviction et énergie notamment sur l'ensemble de ces thématiques.

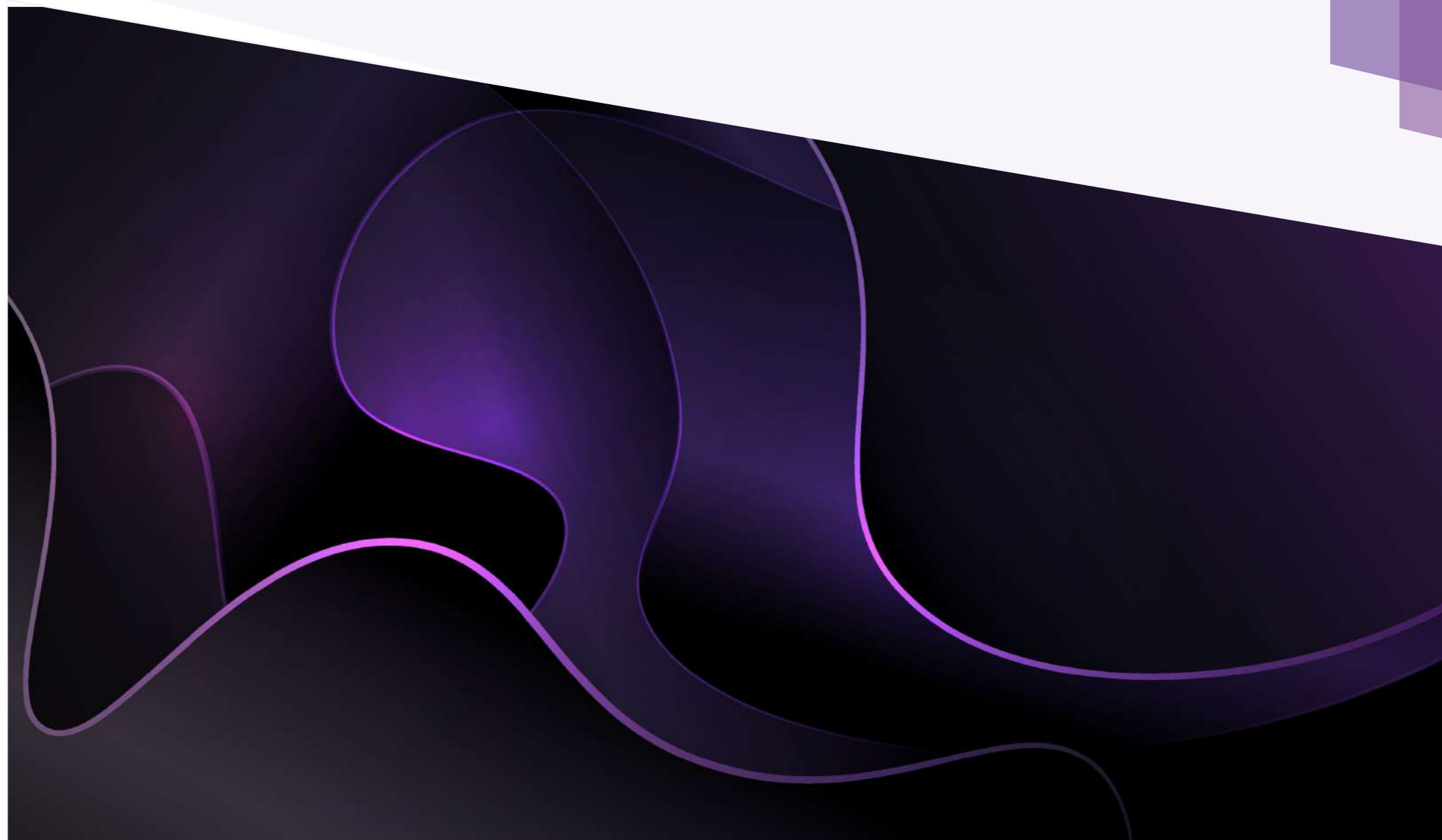
Je vous indiquais également une 4^{ème} priorité, celle de la représentativité de l'OTRE. Par arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport publié au journal officiel le 23 octobre dernier, l'OTRE confirme sa représentativité et augmente significativement son audience. Elle demeure la seconde organisation professionnelle en nombre d'entreprises adhérentes et progresse de 17 000 salariés. Elle représente 24,88% des entreprises, pour 11,91% des effectifs. Elle conforte bien de ce fait être l'organisation des PME et TPE de la branche. Conformément à l'accord interprofessionnel, son audience est de 15,80% sur la base du ratio 30/70 entre le nombre d'entreprises adhérentes et les effectifs salariés.

C'est une grande satisfaction pour moi car cette représentativité nous donne toute la légitimité et la reconnaissance pour porter au mieux nos projets, vos attentes et plus globalement soutenir nos adhérents, l'ensemble des entreprises du transport routier et plus particulièrement les TPE/PME/ETI que nous représentons.

Alexis Gibergues



L'OTRE EN BREF



Une organisation représentative au service de la profession

L'OTRE, **Organisation des Transporteurs Routiers Européens**, est l'unique organisation professionnelle représentative sur le champ de la convention collective nationale du transport routier de marchandises et de la logistique, de déménagement, de fonds et de valeurs, de personnes et du transport sanitaire.

Elle fédère plus de **3 200 entreprises**, essentiellement familiales et à fonds patrimoniaux français, réparties sur l'ensemble du territoire. **Majoritairement des TPE-PME-ETI**, elles emploient plus de **80 000 salariés**.

Ces entreprises sont très attachées à la **défense du modèle social à la Française** mais aussi à la **défense du pavillon français face à la concurrence déloyale**, engendrée notamment par le contournement des règles du cabotage.

Le secteur routier fait face à de nombreux défis tant conjoncturels que structurels. Dans ce contexte de profondes mutations du secteur, elle **joue pleinement son rôle d'organisation professionnelle qui accompagne et soutien les entreprises et les différents métiers du transport routier**.

L'OTRE est aujourd'hui un **interlocuteur incontournable des pouvoirs publics** quant aux questions relatives au transport routier de personnes, de marchandises et d'animaux.



Vidéo de présentation :



33
Réunions conseils
de métier



12
Assemblées générales
nationales et territoriales



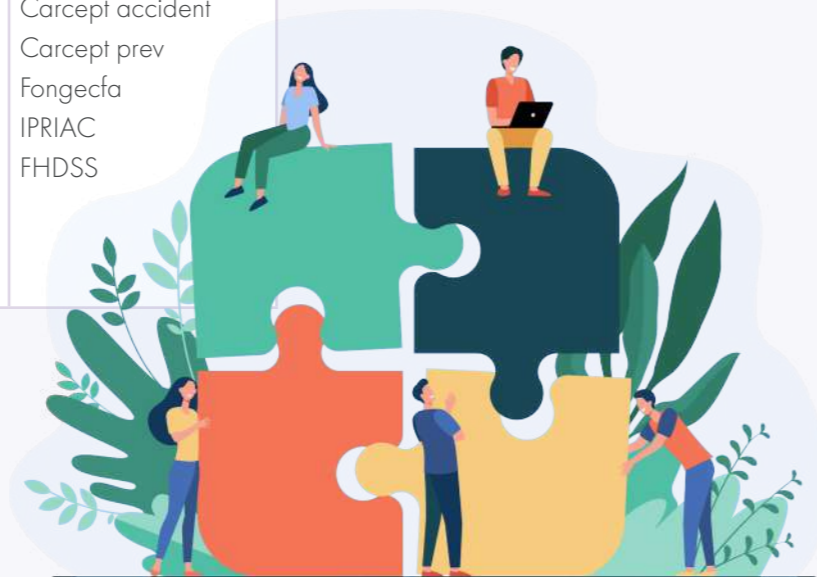
+3200
Adhérents

Dans l'écosystème

L'OTRE a de multiples mandats au sein de nombreux organismes paritaires comme non paritaires, avec pour vocation la présentation et la défense des intérêts des TPE/PME du transport, dans toutes ses composantes transport de marchandises, transport de voyageurs, transport sanitaire, transport de fonds et de valeurs, transport d'animaux vivants, déménagement, transport de personnes à mobilité réduite, VTC.

Pouvoirs publics	Acteurs institutionnels	Partenaires institutionnels	Paritarisme
Ministère des armées	ADEME	AFGNV	CFTC
Ministère de l'économie et des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique	AFTRI	CNAM	FGT - CGT
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	AUTIF	Fondation Vinci Auto-route	FGTE - CFDT
Ministère de l'intérieur	CGI	GRDF	SNATT - CFE CGC
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées	CPME	IFSTTAR	FO - UNCP
Ministère de la santé et de la prévention	CNPA	Klésia	CNM
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	CNR		FNTR
Ministère des transports	TDIE		Union TLF
Ministère du travail	URF		
	UTP		

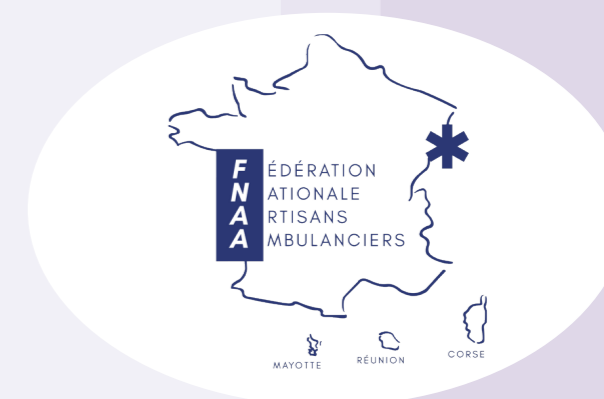
Emploi et formation	Acteurs de la prévoyance
AFPA	Agecfa
CPC	Carcept accident
CPNE	Carcept prev
Groupe Promotrans	Fongecfa
OPCA TS	IPRIAC
OPCO Mobilités	FHDSS
OPTL	
AFT	
Abskill	



Entités rattachées



CSNERT
Président
Camille RECHARD



Fédération nationale des artisans ambulanciers
Président
Jean Claude MAKSYMIUK



Union des entreprises de sécurité privée de transport de fonds et de valeurs
Président
Michel TRESCH



Fédération nationale des transporteurs sanitaires
Président
Thierry SCHIFANO

Nos Supports



6 parutions
Magazine bimestriel



10 Communiqués de presse



31 Vidéos



55 parutions
Newsletter hebdomadaire

Réseaux Sociaux



≈ 6000 abonnés
Hausse de 50% en un an



3000 abonnés
Hausse de 12% en un an



+ de 7000 vues



≈ 500 000 vues
dont 200 000 sur un post

#UtileCeCamion



Découvrez la dernière vidéo
de la campagne :



L'OTRE dans les médias...

Interviews TV



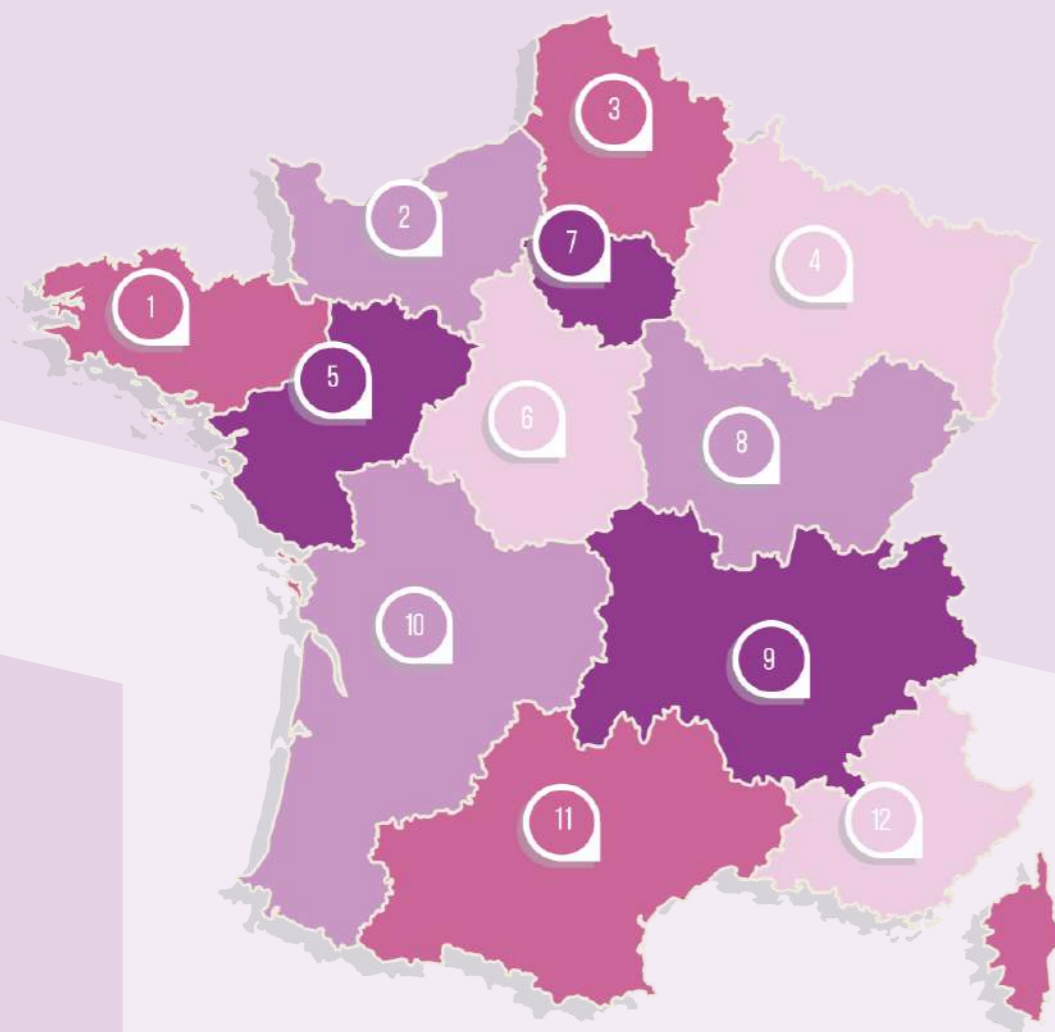
Interviews Radio



Dans la presse écrite



CONTEXTE LE FIGARO



Des structures sectorielles

CSNERT

Serge PAYEN
serge.payen@csnert.fr
Paris : 01 72 61 87 05

FNTS

Isabelle BETTINI
secretariat@fnts.org
Biarritz : 05 59 23 29 00

FNAA

Jean-Claude MAKSYMUK
mjc@wanadoo.fr
Paris : 01 48 61 35 74

USP Valeurs

Jean-Marc RIVÉRA
jeanmarc.rivera@otre-direction.org
Paris : 01 53 62 83 42

Des structures territoriales de proximité

1

OTRE Bretagne

Magguy Henaff
otre.bretagne@otre.bzh
YFFINIAC : 06 22 58 51 03

2

OTRE Normandie

Stéphane Cauchy
otre.normandie@otre.org
Caen : 06 40 81 56 79

3

OTRE Hauts-de-France

otregionhdf@gmail.com
Villeneuve-d'Ascq : 06 75 24 08 57

4

OTRE Alsace Lorraine

Nicole MAGAR
nicole.magar@otre.org
Metz : 03 87 38 21 51

OTRE Champagne Ardenne

Caroline CAIRE
caroline.caire@otre.fr
Reims : 03 26 85 28 67

5

OTRE Pays de la Loire

Stéphane Cauchy
otre.paysdelaloire@otre.fr
Saint-Fulgent : 06 40 81 56 79

6

OTRE Centre val de Loire

Isabelle BRETEAU
otre.centrevallaloire@otre.fr
La Chaussée Saint Victor : 02 54 43 72 56

7

OTRE Île-de-France

Yann VIGUIÉ
yann.viguie@otre.fr
Paris : 01 43 46 56 91

8

OTRE Franche-Comté Bourgogne

Blandine TATIN
blandine.tatin@otre.fr
Besançon : 03 81 50 89 00

9

OTRE Auvergne Rhône-Alpes

Jean-Christophe GAUTHERON
jeanchristophe.gautheron@otre.fr
Lyon : 04 78 91 98 95

10

OTRE Nouvelle Aquitaine

Frédéric DURAND
Agen : 05 53 66 09 15
contact@str47.com

Amel BOURREL
Bordeaux : 06 29 80 12 81
a.bourrel@otre.org

Véronique BLAY
Niort : 05 49 25 96 54
otreprc@neuf.fr

Pascale FAURE
Boulazac : 05 53 03 86 50
otre.dordogne-limousin@otre.fr

Caroline AUGÉ - Clara DEPECHER
Saint-Geours-de-Maremne : 05 58 74 83 03
otre.pays-de-ladour@otre.fr

11

OTRE Occitanie

Frédéric DOMENGE - Isabelle VERDIER
Rodez : 05 65 87 00 12
udtr-12@otre.fr

Philippe CHASTRUSSE, et Mélanie VEZINET
Toulouse : 05 61 58 11 26
contact@gtp31.com

12

OTRE Provence Alpes Côte d'Azur

Jean-Marc MONTAGNAC
otre.paca@otre.fr
Toulon : 04 94 08 72 40

13

OTRE Île de la Réunion

Éric M'DOIHOMA
ericmdoihoma@gmail.com
Bras Panon : +262 693 03 33 66

Les temps forts de l'année



Les temps forts
de l'année

Congrès 2021



Après deux années de crise sanitaire, l'OTRE s'est réunie physiquement lors de son congrès le 4 novembre 2021 au Palais des congrès de Bordeaux, avec la participation de Jean-Baptiste Djebbari, ministre des Transports, Alain Griset, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, Arnaud Leroy, Président-Directeur général de l'ADEME, François Asselin, Président de la CPME, Anne-Marie Idrac, Présidente de France Logistique ou encore Christian Schmidt de La Brélie, Directeur général de KLESIA.

Plus de 400 invités et professionnels se sont réunis pour évoquer les enjeux et le devenir du transport routier en France notamment à travers plusieurs tables rondes animés par différents acteurs du secteur.

4 mots à retenir :

Stratégie - Transformation - Ambition - Réalisme.



« Vous avez dit, monsieur le Président, que le transport routier est « stratégique ». Et vous avez tout à fait raison. J'irais plus loin : il est stratégique et incontournable. 85% des marchandises (en tonnes) transportées par la route parcourent moins de 300 km : c'est bien le signe que vous êtes irremplaçables. »

Jean-Baptiste Djebbari, ex ministre des Transports



Le congrès en vidéo :



Crise sanitaire, plan de relance, image de la profession et décarbonation du secteur ont été les thèmes abordés lors du 20ème Congrès de l'OTRE devant plus de 400 congressistes.

Le Congrès 2021 a été rythmé par des tables rondes et des temps de rencontre entre les partenaires et les professionnels présents. En introduction de son discours pour son premier congrès en tant que président de l'OTRE, Alexis Gibergues a tenu à rappeler le rôle stratégique du transport routier sur le plan économique et le quotidien des Français.



L'OTRE remercie chaleureusement les intervenants pour leur présence et analyse.



Merci à tous nos partenaires qui ont répondu présents pour nos adhérents.



Découvrez les réactions de nos congressistes.





SOLUTRANS, salon qui rassemble les acteurs de toute la filière du véhicule industriel et urbain, a tenu sa 16ème édition du 16 au 20 novembre 2021 à Lyon Eurexpo. L'événement a rassemblé près de 50 000 professionnels et 1000 exposants et marques, venus du monde entier.

L'OTRE a participé à cette nouvelle édition placée sous le signe de l'innovation pour un transport responsable.



Revivre Solutrans avec l'OTRE



Cocktail de l'OTRE en présence des présidents de l'organisation, cocktail B2PWeb avec son directeur général Benoit Aujay, table ronde 100% féminine avec le collectif Otrement féminin ou encore remise du Prix de l'Homme de la filière à Aline Mesples, ancienne présidente de l'OTRE, cette nouvelle édition aura été un vrai succès pour notre organisation.



ALEXIS GIBERGUES, PRÉSIDENT DE L'OTRE, S'ADRESSE AU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Les enjeux de demain :

Mise en œuvre d'un carburant spécifique pour les professionnels de la route, meilleur encadrement de l'indexation carburant/énergie pour une juste répercussion des coûts auprès des clients, transition écologique et énergétique du secteur, image et attractivité de nos métiers et compétitivité de nos entreprises.



“ L'OTRE continuera d'être force de proposition sur l'ensemble de ces sujets, mais elle saura également être ferme chaque fois que le transport routier ne sera pas respecté et reconnu pour ce qu'il est, un secteur stratégique et porteur d'avenir. ”

REPRÉSENTATION DE L'OTRE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le 10 novembre 2021, l'assemblée générale de l'UETR, fédération européenne regroupant les PME, a confirmé l'adhésion de l'OTRE. Elle rejoint donc la communauté grandissante de l'UETR.

Le Président de l'OTRE Alexis Gibergues a déclaré : « Notre adhésion à l'UETR est une excellente nouvelle. Nous partageons le même ADN : les PME du transport routier. Il y a maintenant beaucoup de travail à faire et nous ferons tout notre possible pour apporter notre contribution à l'UETR ».

« Nous souhaitons la bienvenue à OTRE en tant que nouveau membre. L'élargissement de l'UETR montre que son impact augmente rapidement. Nous continuerons à nous concentrer sur la défense des entreprises de transport de petite et moyenne taille en Europe. Les défis à relever sont nombreux : pandémie de COVID 19 et reprise, pénurie de chauffeurs, transition vers le zéro émission, compétitivité et dimension sociale, avec une plus grande famille UETR maintenant », a déclaré le président de l'UETR Julio Villaescusa.



LES FEMMES SONT À L'HONNEUR À L'OTRE

C'est à l'initiative d'Aurélie Alexis, co-gérante d'Alexis Déménagements et trésorière de l'OTRE Auvergne Rhône-Alpes, et de Jean-Christophe Gautheron, son secrétaire général qu'Otrement féminin a été créé le 21 juillet 2021 dans le but de valoriser l'image de la femme dans le transport routier. Aujourd'hui, ce club compte 11 femmes, toutes adhérentes à l'OTRE et à la tête d'entreprises de moins de 50 salariés du transport routier de marchandises, du transport léger ou encore de déménagement.

Les femmes travaillant dans le transport routier et souhaitant partager leurs expériences d'un milieu encore peu connu de la gent féminine est désormais possible avec le collectif Otrement féminin.



"Cette initiative il faut la saluer et l'encourager. Aujourd'hui les femmes passent au devant de la scène, là où pendant longtemps dans nos entreprises, elles sont restées dans l'ombre. C'est une vraie fierté pour l'OTRE !"

Christophe Dicostanzo, Vice Président de l'OTRE



L'OTRE s'engage avec la CNAM dans la prévention des risques professionnels de la profession



Le 23 juillet 2021, l'OTRE a été signataire de la convention nationale fixant un programme transversal d'actions de prévention des troubles musculo-squelettiques et des accidents liés aux activités de manutention manuelle et de port de charge de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.

Compte tenu de l'impact des risques professionnels caractérisés par les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les accidents liés aux activités de manutention manuelle et de port de charges sur les secteurs d'activité ciblés par cette convention, les objectifs sont les suivants :

- favoriser la montée en autonomie de l'entreprise en matière de prévention de ces risques,
- réduire l'exposition aux risques professionnels et améliorer la sinistralité liée aux TMS et aux accidents relatifs aux activités de manutention manuelle et de port de charges,
- impliquer l'ensemble des acteurs dans l'entreprise à l'égard de la prévention.

L'OTRE signe la Charte de développement de l'emploi et des compétences en faveur du secteur des transports routiers

Alexis Gibergues, Président de l'OTRE, a signé la charte de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur des Transports routiers et activités auxiliaires, en présence d'Elisabeth Borne, Ministre du Travail, le 7 mars au Centre AFTRAL de Gennevilliers. Cette charte vise à mettre en œuvre un plan d'actions en faveur de l'emploi dans notre secteur et s'inscrit dans le chantier « métiers en tension » lancé en 2020, dans le cadre de l'agenda social avec les partenaires sociaux. Elle propose un plan d'actions qui permettra d'accroître l'attractivité des métiers, d'agir sur la qualité de l'emploi, d'accompagner les recrutements et de développer les compétences.



L'OTRE signe avec le Ministère de l'Education nationale la Charte Qualité du Transport Occasionnel de Mineurs

L'OTRE a décidé de s'engager aux côtés du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et du Ministère des Transports, dans la mise en œuvre d'une « Charte Qualité du transport occasionnel de mineurs » notamment dans le cadre des voyages scolaires. Un protocole d'accord visant à la mise œuvre de cette charte a été signé le 22 février 2022 et conclu pour une durée de 5 ans.

La Charte Qualité Mobilité vise à mettre à la disposition de l'Education Nationale une liste d'entreprises de transport routier de voyageurs amenées à organiser des voyages scolaires dans le cadre du catalogue Vacances apprenantes du Ministère de l'Education Nationale et dans la perspective d'une relance des classes de découverte par les enseignants. L'entreprise signataire de la charte s'engage à en respecter scrupuleusement les termes. Elle apporte des garanties sur le respect des règles de sécurité lors des transports et la qualité de l'accompagnement par les conducteurs des autocars. Elle ne concerne pas le transport scolaire organisé sous la responsabilité des autorités organisatrices de la mobilité.



Le conseil de métier transport d'animaux vivants est très actif au sein de l'OTRE. Il y fédère une majorité d'entreprises de ce secteur.

Les représentants du conseil de métier ont donc décidé une nouvelle fois d'aller à la rencontre de leurs partenaires et adhérents au sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand du 5 au 8 octobre 2021. C'est avec beaucoup de satisfaction que l'OTRE a pu constater la forte affluence durant tout le salon sur son stand.

Défendre l'intérêt de nos adhérents



Conséquences de la crise russo-ukrainienne

1. Aides aux entreprises

Tout en se félicitant que le secteur du transport routier soit enfin reconnu comme l'un des plus exposés à la hausse des coûts des intrants, l'OTRE avait été fortement déçue par le contenu du plan de résilience qui ne prévoyait finalement aucune réelle mesure spécifique pour le secteur du transport routier.

Durant cette crise, là encore, l'OTRE s'est mobilisée sur tous les fronts pour accompagner les entreprises confrontées à une situation inédite et aux conséquences très rudes pour ces dernières.

Dès le 16 mars, répondant aux annonces du Premier ministre ouvrant une porte à la négociation, l'OTRE et l'ensemble des organisations professionnelles du secteur ont travaillé avec le ministre délégué aux transports à définir les modalités d'un complément d'aide compte tenu de la spécificité de notre secteur dépendant fortement des prix du carburant.

Après de très âpres négociations, dont l'OTRE a été une actrice majeure, un accord a été trouvé portant sur une enveloppe budgétaire de 400M€ d'aides directes aux véhicules moteurs exploités par les entreprises du transport routier (transport routier de marchandises, transport routier de voyageurs et transport sanitaire). Cette aide complémentaire s'ajoute à la réduction de 15 centimes d'euros ht/l à la pompe et à la cuve n'affectant pas le niveau des indexations gasoil durant quatre mois (1er avril -31 juillet), à l'accélération du remboursement de la TICPE selon un rythme mensuel pour les véhicules



éligibles et au contrôle renforcé de la DGCCRF d'une part de la bonne application du cadre légal relatif à la prise en compte des variations des prix des carburants dans les contrats de transport et d'autre part en matière de délais de paiement.

Pour bénéficier de l'aide forfaitaire au véhicule, les entreprises de transport public routier ont pu s'inscrire sur une plateforme de téléservice ouverte par l'ASP (Agence de Services et de Paiements) dès le 6 avril 2022 et avant le 31 mai 2022.

Mais le secteur, gros consommateur d'énergie, reste très fragilisé par les prix du carburant toujours aussi élevés et fluctuants. L'OTRE a poursuivi dès le mois de mai 2022 ses efforts pour défendre au mieux les entreprises du secteur. C'est ainsi qu'elle reste très active pour obtenir la poursuite des mesures d'urgence pour le secteur du transport routier lourdement impacté par la hausse des prix du carburant depuis le mois de janvier 2021, et ce, au-delà du 31 juillet 2022.

Elle propose par ailleurs que cette nouvelle aide soit directement gérée par l'Administration fiscale par l'application d'un système de remboursement mensuel basé sur les litres consommés au cours du

mois précédent, sans qu'il soit pris en compte dans les indices du Comité National Routier (CNR), garantissant ainsi que cette mesure bénéficie bien uniquement et directement aux transporteurs.

En mesure prospective et dans le cadre des travaux sur la transition énergétique du secteur, l'OTRE propose d'entamer sans délai des travaux visant à l'instauration d'une « énergie professionnelle » pour tous les secteurs du transport routier, afin de limiter au maximum l'impact des fluctuations des cours de l'énergie dans les comptes d'exploitation de nos PME, qu'il s'agit de protéger.



2. Mesures spécifiques aux activités conventionnées

Après la crise économique générée par la pandémie de Covid-19, le secteur d'activité du transport personnes s'est retrouvé en difficulté face à l'impossibilité à laquelle il faisait face pour répercuter la flambée des prix des carburants dans le cadre des prestations réalisées au titre des marchés publics. Si les termes des marchés comportent majoritairement une clause de révision annuelle des prix, celle-ci n'est pas compatible avec l'imprévision des charges extracontractuelles que les entreprises subissent depuis le début de l'année 2022. Grâce à l'action de l'OTRE, le ministre des transports s'est engagé à intervenir auprès des autorités organisatrices de la mobilité pour que contrats publics relatifs aux transports collectifs de voyageurs puissent bénéficier de révisions intermédiaires prenant en compte les évolutions des prix du carburant.

L'OTRE a également souhaité accompagner les entreprises pour la révision des contrats publics sur le fondement de la théorie de l'imprévision. Pour se faire, elle a adressé des courriers aux régions, aux départements ainsi qu'aux ARS les invitant à répondre favorablement aux demandes que leur formuleraient les entreprises du secteur dans la révision des contrats. Elle a mis à disposition de ses entreprises un kit d'accompagnement pour leurs démarches.

Conséquences de la crise sanitaire

Plan de relance

Face à l'intensité de la dégradation de la situation actuelle des entreprises du transport routier, l'OTRE a élaboré dès le début de la crise sanitaire un véritable plan de survie des ETI, PME et TPE dans la perspective du plan de relance du Gouvernement.

Durant cette année, l'OTRE s'est efforcée de construire des solutions auprès et avec les pouvoirs publics notamment le ministère de l'économie et des finances ainsi que le ministère de la transition écologique et solidaire dans le seul et unique but de répondre au grand principe qu'elle défendait :

Toute son action s'est concentrée à obtenir des mesures d'urgence pour « Maintenir les entreprises vivantes » et des mesures de relance structurantes pour « Avoir de

« **Survivre, maintenir l'emploi et les outils et repartir !** »

l'ambition pour le transport routier, secteur stratégique et vital pour la Nation » par la mise en place d'un vrai plan stratégique à moyen et long terme en faveur de la filière.

L'ensemble de la filière a été lourdement impacté par la crise sanitaire. Certains secteurs ont particulièrement souffert, notamment la profession des autocaristes de tourisme et celle des VTC Limousine ancienne grande remise.

Durant cette crise, là encore, l'OTRE s'est mobilisée sur tous les fronts pour accompagner les entreprises confrontées à une crise sans précédent et d'une brutalité inédite.

France Logistique

Les 12 propositions en faveur de la filière soutenues par l'OTRE

L'association France Logistique dont l'OTRE est membre fondateur, a diffusé son Livre Blanc qui comporte 12 propositions dans le domaine des Transports de marchandises et de la logistique.

L'OTRE se félicite de l'action globale portée par France Logistique autour de sa présidente Anne-Marie Idrac et sa Déléguée générale Constance Maréchal Dereu. Elle soutient pleinement ces 12 propositions :

★ Installer une gouvernance politique forte pour de nouvelles ambitions logistiques françaises

- **Proposition 1** : Accentuer le portage politique national avec une présidence effective du CILOG par le Premier ministre
- **Proposition 2** : Créer un portage politique parlementaire pour éclairer les choix du Gouvernement
- **Proposition 3** : Mettre en place un portage politique régional transverse au service des compétences des territoires
- **Proposition 4** : Accentuer le portage politique au niveau du « bloc communal » pour une logistique urbaine plus durable, notamment en lien avec la mise en œuvre des ZFE.

★ Augmenter la contribution de la filière au service de la transition écologique de l'économie

- **Proposition 5** : Mieux planifier l'implantation logistique et garantir du foncier notamment sur les friches aux organisations logistiques écologiques, pour éviter la « crise du logement des entreprises »
- **Proposition 6** : Faciliter le développement des logistiques multimodales
- **Proposition 7** : Accompagner la transition énergétique de la route, en phasant les aides et les éventuelles contraintes, selon la disponibilité – à l'échelle industrielle – de solutions décarbonées

★ Mieux utiliser les chaînes transports et logistiques françaises pour développer notre économie

- **Proposition 8** : Garantir la souveraineté logistique de la France en assurant des conditions de concurrence équitable avec les voisins européens
- **Proposition 9** : Mieux intégrer les enjeux logistiques dans les démarches économiques globales et innovantes
- **Proposition 10** : Améliorer l'attractivité des ports français et de leur hinterland, pour les stocks et les flux.

★ Améliorer l'attractivité d'une filière d'avenir créatrice d'emplois

- **Proposition 11** : Communiquer positivement pour attirer les talents et ainsi lutter contre les pénuries de main d'œuvre, nuisant à la reprise économique
- **Proposition 12** : Favoriser l'exercice de la profession après la formation et tout au long de la vie

Négociations collectives

1. Transport Routier de Voyageurs

Le 23 mars 2022, l'OTRE s'est engagée dans la signature d'un accord relatif à la revalorisation des minima conventionnels dans le secteur du TRV de + 5% en linéaire des grilles conventionnelles dont + 3% au 1er avril 2022 et + 2% au 1er octobre 2022. Par ailleurs à compter du 1er septembre 2022, cet accord prévoit le passage du coefficient 137 V au coefficient 140 V pour les conducteurs en périodes scolaires hors spécificités des conducteurs en périodes scolaires effectuant des services dédiés aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'OTRE n'a pas souhaité s'engager dans la signature d'un accord en date du 23 mars 2022 complétant les dispositions de l'accord du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions du transport, de la logistique et des activités du déchet. Ce nouvel accord vise à instaurer une garantie additionnelle de prévoyance



2. Transport Sanitaire

L'OTRE a été particulièrement active en soutien de ses fédérations adhérentes (FNMS & FNAA) dans le cadre de la négociation d'accords sociaux dans le secteur du transport sanitaire. Elle s'est engagée le 28 mars 2022 dans la signature de trois accords portant sur la prévoyance, la modernisation des classifications et sur les rémunérations conventionnelles du secteur.



Conscients de la nécessité d'organiser une couverture la plus complète possible, les partenaires sociaux ont décidé de la mise en place d'un dispositif de prévention et d'accompagnement des personnes en difficulté poursuivant les mêmes objectifs que ceux fixés par l'accord du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et des activités du déchet.

Ils ont décidé à cette fin de s'appuyer sur le fonds de haut degré de solidarité instauré par cet accord. Les partenaires sociaux, en signant l'accord, poursuivent la dynamique de développement de la politique de protection sociale initiée dans les activités du transport sanitaire notamment par l'accord du 15 avril 2013 portant création d'une obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » dans les entreprises de transport sanitaire.

Le nouveau régime adopté organise la solidarité entre les salariés des entreprises concernées afin de permettre à chacun d'avoir accès à des garanties de prévoyance complémentaire qui répondent tant aux risques du secteur qu'à ses particularités démographiques et de favoriser le bien-être physique et moral des salariés de la profession et de leur famille.

Par ailleurs et compte tenu de l'évolution des emplois dans le secteur du transport sanitaire depuis l'accord-cadre du 4 mai 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire et face aux difficultés d'attractivité du secteur, les partenaires sociaux se sont accordés sur la nécessité de moderniser les classifications des emplois de la nomenclature ouvrier de la CCN, en instaurant une nouvelle méthode de classification qui repose sur une analyse objective et exhaustive de leur contenu dans les entreprises et des conditions dans lesquelles lesdits emplois y sont occupés par les personnels au regard de leurs capacités.

Enfin, les partenaires sociaux ont signé un 3ème accord portant revalorisation les minima conventionnels dans le respect des nouvelles dispositions des classifications.

3. Déménagement

Le secteur du déménagement dispose de contrats spécifiques liés à la nature même de son activité. L'OTRE s'est engagée le 1er février 2022 avec les partenaires sociaux dans la signature d'un accord qui vise à mettre à jour, rassembler et compléter les dispositions conventionnelles existantes. Cet accord précise et simplifie notamment, les dispositions des contrats journaliers et contrats saisonniers.

Par ailleurs, un accord portant revalorisation des rémunérations dans le secteur du déménagement a été également signé. Les nouvelles grilles conventionnelles entreront en application le premier jour suivant la parution au Journal officiel de son arrêté d'extension, et au plus tard le 1er juin 2022 pour les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles signataires. L'OTRE n'est pas signataire de cet accord.



4. Transport Routier de Marchandises

Le 1er février, l'OTRE s'est engagée dans la signature de 4 accords avec les partenaires sociaux :

- 1** Un accord portant revalorisation des rémunérations conventionnelles : qui se fera en deux étapes, au 1er février et au 1er mai 2022.
- 2** Un accord portant diverses dispositions conventionnelles :
 - Préavis de démission des ouvriers : la durée du délai congé, en cas de démission, visé à l'article 5 de la CCNA 1 est portée à 2 semaines.

- Carence maladie : en cas d'hospitalisation, le délai de franchise pour le versement d'un complément de rémunération est ramené à 3 jours au lieu de 5 jours.
- Congé pour enfant hospitalisé : le salarié bénéficie d'un droit à autorisation d'absence rémunérée pour enfant hospitalisé d'une durée minimale de 2 jours par enfant de moins de 16 ans, à charge effective et permanente des parents au sens des dispositions du code de la sécurité sociale.
- Amélioration des conditions de travail des personnels de conduite dans les rapports avec les donneurs d'ordre et clients finaux : partant du constat selon lequel les conditions d'exécution des prestations de travail des personnels de conduite dans les rapports avec les donneurs d'ordre et les clients finaux des entreprises de transport routier se trouvent, depuis plusieurs années,



particulièrement dégradées, les partenaires sociaux de la branche entendent que toute mesure appropriée puisse être adoptée afin de remédier à cette situation. Le ministère des transports a confirmé son accord pour l'ouverture de ces travaux et deux réunions se sont déjà tenues : le 25 février et le 13 avril 2022

- Engagement d'ouverture de négociations : les partenaires sociaux conviennent d'ouvrir dans les meilleurs délais des négociations sur les deux sujets suivants :
 - ⇒ La mise en place, pour les entreprises des transports routiers de marchandises et activités auxiliaires du transport, d'un accord-cadre sur l'épargne salariale non contraignant, répondant ainsi aux missions que peut remplir la CPPNI dans son rôle d'accompagnement des petites entreprises en leur fournissant un outil « clé en main » ;
 - ⇒ Le statut des cadres dans le secteur des transports routiers de marchandises et activités auxiliaires du transport et les conditions d'éligibilité à la retraite complémentaire (pour donner suite à la fusion du régime AGIRC/ARRCO).

3 Un accord portant amélioration de la mutuelle conventionnelle sur le panier socle de garanties, avec un relèvement de la cotisation minimale. Cet accord entre en application à compter du 1er juillet 2022. Il prévoit d'un délai supplémentaire de 6 mois de mise en conformité pour les entreprises, dans certains cas de figure.

4 Un accord portant amélioration de la prise en charge de l'incapacité longue durée. Il instaure le paiement d'indemnités journalières complémentaires à celles de la Sécurité Sociale, en cas d'arrêt total temporaire de travail ou de maladie professionnelle. Cet accord prend effet le 1er juillet 2022.

5. Frais de déplacement

L'OTRE a signé un accord portant revalorisation (+2.4%) des indemnités du protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers du transport de voyageurs et transport sanitaire, à compter du 1er février 2022.

L'OTRE a également signé le 28 février 2022 un accord portant revalorisation (+3%) des indemnités du protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers du transport de marchandises, déménagement et transport de fonds, à compter du 1er mars 2022.

6. Publication du rapport 2021 de l'OPTL

(Observatoire Prospective du Transport et de la Logistique)

Cette édition 2021, qui s'appuie notamment sur des enquêtes réalisées par l'AFT, met en avant les indicateurs relatifs aux recrutements, aux effectifs, aux métiers, aux formations dispensées, et aux diplômes délivrés par suite d'une année marquée par des tensions dues à la crise sanitaire.

Avec, pour la première fois la mise en place d'indicateurs sur les rémunérations et la formation ainsi qu'un état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été élaboré.



Depuis 2016, l'Observatoire Prospective des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL) publie chaque année un rapport exhaustif sur les perspectives d'emploi et la formation dans le secteur.

Membre de l'OPTL, l'OTRE se félicite une nouvelle fois de la publication de ce rapport. Il constitue un outil de grande qualité, très précieux pour la branche.

7. Mesures et actions diverses

L'OTRE obtient l'application aux transports d'animaux vivants de la dérogation exceptionnelle aux temps de repos et de conduite prévue à l'article 12 du règlement (CE) N° 561/2006

Le transport routier d'animaux vivants doit se conformer à deux réglementations européennes distinctes encadrant la durée du transport, l'une relative au bien-être des animaux transportés, l'autre relative aux temps de conduite et de repos des conducteurs.

Ces deux règlements ne sont pas en contradiction mais, jusqu'à présent, leur superposition constituait pour les transporteurs et les conducteurs un cadre très contraignant en particulier lorsque survenait, durant le transport, un événement imprévu. Un tel événement était susceptible d'allonger, par rapport à ce qui avait été planifié, le temps de transport nécessaire. Le conducteur pouvait alors être amené à dépasser une durée maximale de conduite ou à ne pas respecter un temps de repos minimal afin de se conformer à la durée maximale de voyage défini par le règlement (CE) n°1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport, et être alors en infraction avec règlement (CE) n° 561/2006.

Dans ce contexte, l'OTRE avait saisi le bureau du droit social dans les transports routiers pour envisager des modalités d'application plus souples des règles de temps de conduite et de repos applicables aux transports d'animaux vivants.

Après plus de deux années de travaux intenses avec les services de la DGITM et de la DGAL, l'OTRE se félicite d'avoir obtenu la publication d'une note explicite du Directeur Général des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM) qui précise que, conformément à la note d'orientation de la Commission Européenne, l'article 12 du règlement (CE) n° 561/2006 est applicable aux transports d'animaux vivants. En cas de circonstances exceptionnelles caractérisées par un ou plusieurs événements imprévisibles, manifestement anormaux, inévitables et indépendants de la volonté du conducteur qui rendent manifestement impossible de se conformer au règlement (CE) n° 561/2006 sans compromettre la sécurité, le conducteur peut alors déroger aux règles concernant les durées de conduite, pauses et temps de repos afin d'atteindre un point d'arrêt approprié.



Feuille de route OTRE pour la nouvelle mandature 2022/2027

La nouvelle mandature présidentielle est l'occasion pour notre organisation de continuer à interpeler les pouvoirs publics, non dans le cadre d'un énième recueil de propositions à destination des candidats à l'élection présidentielle, mais bien pour décrire ce que devrait être la feuille de route pour le transport routier au cours des cinq prochaines années. Elle est le fruit du travail des adhérents de l'OTRE à travers l'ensemble des territoires de France où nous sommes représentés. Elle trace une voie possible, pour nos décideurs, du transport routier de demain : vital, écologiquement responsable, pourvoyeur d'emploi et de croissance, et reconnu et soutenu comme tel.

Sans être exhaustives, trois grandes thématiques sont priorisées :

1) La transition écologique et énergétique : les transporteurs routiers doivent être au cœur de la politique environnementale :

a) Besoin de lisibilité et de stabilité quant aux normes, règles et lois : la planification de la transition énergétique du transport routier impose d'avoir une vision à long terme construite sur une programmation réaliste, pragmatique et claire.

b) La fiscalité doit être incitative et juste : nous appelons à en finir avec les traitements inéquitables et le tout punitif afin de redonner au pavillon français ses lettres de noblesse tout en réaffirmant le rôle stratégique du transport de personnes et de marchandises, nécessaire à l'indépendance de l'économie du pays. Il est nécessaire de concilier l'efficacité économique et écologique avec la rentabilité des entreprises.

c) Les surcoûts de la transition énergétique ne doivent pas être assumés par les seuls transporteurs : la transition énergétique pour le secteur du transport routier engagera des ressources financières considérables, en investissements publics et privés, en subventions, impliquant un grand nombre de parties prenantes. Chaque acteur devra y contribuer, des constructeurs aux énergéticiens, de l'État aux chargeurs, sans oublier les consommateurs eux-mêmes sous peine de menacer la pérennité des entreprises et de porter atteinte au dynamisme économique du secteur qui contribue à la croissance française.

2) Image et attractivité du secteur :

a) L'urgence de valoriser les métiers : dans un contexte particulièrement tendu pour le secteur, qui connaît de graves difficultés de recrutement dues, il convient de reconnaître, à sa juste mesure, la profession et les salariés du transport routier. Cela passe par une valorisation des métiers du secteur, pilier indispensable pour attirer et fidéliser les candidats.

b) Revoir les modalités de formation et d'accès à la profession : les modalités

de formation et d'accès à la profession doivent également être repensées et adaptées aux nouveaux besoins de compétences et aux évolutions technologiques. Il s'agit de permettre une intégration et une évolution rapide des candidats au sein des entreprises.

c) Faciliter l'embauche : face aux difficultés d'embauche, il convient également de donner les moyens aux employeurs de recruter à travers une « décomplexification » des démarches administratives et un accompagnement des professionnels dans l'orientation et le recrutement des candidats.

d) Encourager et faciliter les passerelles métiers : l'adaptation des métiers et des formations à la transition énergétique et écologique et les transitions professionnelles qui en découlent, mettent en évidence la nécessaire construction de passerelles d'un métier fragilisé vers un métier émergent (parcours professionnel) via des diagnostics sectoriels, via des expérimentations de CDI multi-employeurs (déménagement-voyageurs).

3) Souveraineté et compétitivité du secteur :

a) Contrôler efficacement les règles du nouveau paquet mobilité : l'obligation d'équipement de tachygraphe de nouvelle génération prévue dans le paquet mobilité pour les véhicules circulant à l'international va permettre demain de contrôler automatiquement, simplement et efficacement ces nouvelles règles. L'OTRE appelle donc de ses vœux une mobilisation de l'ensemble des corps de contrôle routier, DREAL, GENDARMERIE et POLICE pour lutter contre le cabotage illégal et le non-respect des règles de détachement.

b) Aider à la digitalisation des entreprises de transport et à la construction d'aires de stationnement sécurisées : la transition technologique du secteur est en marche. Il s'agit d'un enjeu de compétitivité autant que de souveraineté. Les pouvoirs publics ont donc tout intérêt à maintenir la filière à des hauts niveaux d'exigence tout en garantissant et en renforçant la protection des données DATA de l'entreprise.

c) Améliorer la qualité de vie au travail et notamment des conducteurs dans une perspective de recrutement et de fidélisation : sans transport routier, la chaîne logistique s'arrête, le transport scolaire ne peut être assuré tout comme le déplacement des salariés qui utilisent nos autocars pour se rendre sur leur lieu de travail. Il en est de même pour les ambulanciers, sans eux, la chaîne de santé serait fragilisée. Mais sans nos conducteurs, nos véhicules ne circulent pas. Leurs conditions de vie lors de leur déplacement imposent de les accueillir avec bienveillance et dignité humaine.

d) Prendre en compte l'ensemble des prestations fournies par les transporteurs ainsi que les temps d'attente : les transporteurs ne peuvent plus accepter de fournir certaines prestations gratuitement. Il en va tant de leur reconnaissance que de leur survie économique. Toute prestation d'un transporteur doit rémunérée.

L'OTRE formule 29 propositions pour aboutir à des résultats concrets, efficaces et nécessaires pour garantir l'avenir et la performance du secteur du transport routier.

Accélérer la transition énergétique



Task-Force

Pour répondre à la demande des transporteurs, le ministère des Transports a organisé une large concertation à travers une « Task-Force », qui réunit les transporteurs, les constructeurs de véhicules et les énergéticiens afin d'établir une convention entre l'ensemble de ces acteurs.

Initialement, l'objectif des travaux de cette Task-Force était de parvenir d'ici l'été 2021 à une convention d'objectifs entre les transporteurs, les constructeurs de véhicules et les énergéticiens visant notamment à répondre aux attentes des transporteurs de visibilité sur les choix et perspectives technologiques en termes de motorisation.

Les travaux de la Task-Force ont finalement été organisés en deux phases initiales qui se sont terminées en fin d'année 2021.



Une première phase de travail (phase 1) de janvier à l'été 2021 a porté sur :

- Les usages et motorisations (pilotage par la Direction générale de l'énergie et du climat, rattachée au ministère de la Transition écologique -MTE-) ;
- Les aspects économiques et coûts totaux de possession des véhicules (pilotage par la Direction générale des infrastructures, du transport et de la mer, rattachée au MTE) ;
- L'offre des constructeurs (pilotage par la Direction générale des entreprises, rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance).

Pour approfondir ces réflexions, trois nouveaux groupes de travail ont été organisés dans le second semestre 2021 (phase 2) :

- Deux groupes portant d'une part sur le transport routier de marchandises (TRM), d'autre part sur le transport routier de voyageurs (TRV) ;
- Un groupe transversal, piloté par la DGEC, est dédié aux enjeux d'énergie.

L'OTRE a participé très activement à l'ensemble des groupes de travail. En parfait accord avec les autres organisations patronales du secteur, l'OTRE, la FNTR et l'Union TLF ont publié en mai 2022 leur analyse des travaux et les 7 conclusions qui en découlent :

L'objectif du verdissement des flottes de véhicules

notamment lourds ne peut être atteint que si l'offre constructeur, le coût de l'offre, et le réseau de distribution sont tous trois raisonnablement prévisibles et maîtrisés.

1 Première conclusion : La transition énergétique pour le secteur du transport routier de marchandises engagera des ressources financières considérables, en investissements publics et privés, en subventions, impliquant un grand nombre de parties prenantes. Les transporteurs routiers ne pourront pas assumer seuls les surcoûts de la transition énergétique. Chaque acteur devra y contribuer, des constructeurs aux énergéticiens, de l'Etat aux chargeurs, sans oublier bien entendu les consommateurs eux-mêmes sous peine de menacer la pérennité des entreprises et de porter atteinte au dynamisme économique du secteur qui contribue à la croissance française.

2 Deuxième conclusion : La disponibilité des différentes énergies alternatives permettant d'alimenter en masse une flotte de véhicules lourds dense n'amène, selon les fournisseurs d'énergie, pas de difficulté particulière. Il conviendra cependant d'acter que l'arrivée d'autres phénomènes conjoncturels et/ou géopolitiques peuvent bouleverser cette réalité tout comme ils peuvent avoir une influence sur le calendrier de la transition énergétique et sur les coûts (flambée sans précédent du prix de l'énergie, délais de livraison des camions...). Il convient d'ores et déjà de prendre en compte les conséquences à court, moyen et long terme de la crise sanitaire et du conflit russo-ukrainien. La Task-force doit être en mesure d'intégrer plus particulièrement la notion d'indépendance énergétique. En effet, il sera toujours difficile de se lancer dans un choix énergétique si nous ne maîtrisons pas les coûts de production de ces énergies.

3 Troisième conclusion : Il est constaté une réelle problématique sur la capacité du réseau électrique à supporter une multiplication des raccordements de stations de recharge rapide pour véhicules lourds sur l'ensemble du territoire et sur les risques d'iniquité d'accès à l'électricité. Qui dit charge de nuit dit charge concomitante de plusieurs véhicules donc un appel de puissance conséquent pour les gestionnaires de réseaux de distribution. En conséquence, la maturité d'un réseau de recharge dense pour véhicules lourds ne semble pas envisageable au mieux avant 2040.

4 Quatrième conclusion : L'analyse des éléments fournis par les constructeurs et les énergéticiens permet de confirmer que le diesel restera présent majoritairement pour la plupart des usages à minima jusqu'en 2040.

5 Cinquième conclusion : Etant rappelé que le B100 a été reconnu comme éligible à la vignette Crit'Air 1 par arrêté du 11 avril 2022, face au déploiement accéléré de la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et en raison d'un réseau de distribution notamment électrique qui ne sera pas mature dans le même temps, le recours aux biodiesels en usage exclusif et irréversible ainsi qu'au biométhane (biogaz épuré), apparaît comme une alternative pertinente de nature à augmenter significativement et immédiatement la capacité des transporteurs à contribuer à la transition énergétique.



6 Sixième conclusion : Les travaux de la task-force permettent d'ores et déjà d'affirmer que certains objectifs de la Loi Climat et Résilience doivent être corrigés car peu réalistes :

- Art. 130 prévoyant de procéder à une évolution de la fiscalité des carburants dans l'objectif d'atteindre un niveau équivalent au tarif normal d'accise sur le gazole d'ici le 1er janvier 2030, en tenant compte de la disponibilité de l'offre de véhicules et de réseaux d'avitaillement permettant le renouvellement du parc de poids lourds.
- Art. 103 prévoyant la fin de la vente des véhicules lourds neufs affectés au transport de marchandises et utilisant majoritairement des énergies fossiles, d'ici 2040.

7 Septième conclusion : Les travaux de la Task-Force ne sont donc pas terminés. Pour autant, ils ont déjà produit des éléments précis permettant d'avoir une vision partagée et réaliste de la disponibilité de l'offre de véhicules et de l'effectivité du réseau d'avitaillement. Ils doivent se poursuivre et s'inscrire en accompagnement des travaux à venir visant à l'élaboration de la feuille de route décarbonation de la chaîne de valeur pour les véhicules lourds dans la perspective d'une loi de programmation énergie climat.



Le Programme EVE



Consciente des enjeux liés à la décarbonation du secteur, l'OTRE s'est engagée depuis 2018 à travers le programme « Objectifs CO² les transporteurs s'engagent » dans une démarche d'actions et de sensibilisation de ses adhérents dans l'objectif d'amélioration de la performance environnementale du secteur du transport routier, notamment par la réduction de son empreinte carbone.

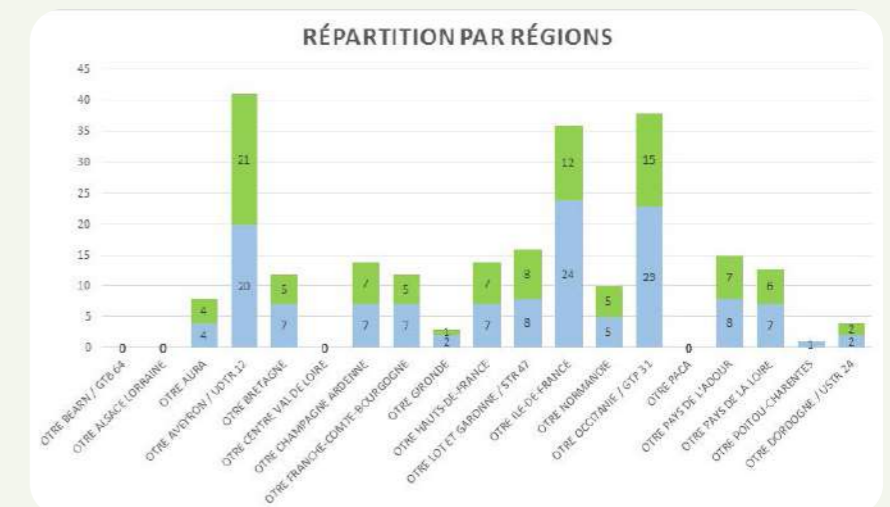
A l'échéance de ce premier programme, il est apparu pertinent de poursuivre cette transformation à travers un projet encore plus ambitieux regroupant l'ensemble des acteurs de la filière logistique et l'ensemble des dispositifs d'engagement volontaire : Objectifs CO², Fret 21, EVCOM et la mise en œuvre d'une plateforme d'échanges de données environnementales.

C'est le programme EVE qui, avec une approche intégrée à toute la chaîne Transport, permet une plus grande collaboration des entreprises de transport et une interaction entre les transporteurs et leurs donneurs d'ordre.

Fort du succès des deux premiers programmes, dans une synergie vertueuse entre les différents acteurs en faveur de la mise en place de la stratégie nationale bas carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie, l'OTRE s'est engagée avec conviction dans la poursuite l'accompagnement des entreprises du secteur dans le but d'atteindre les objectifs européens de décarbonation du transport routier à horizon 2050, Cette volonté ne s'arrête pas à la mise en œuvre et à la promotion du programme Eve 2. Consciente de l'enjeu de la décarbonation du secteur, l'OTRE multiplie des actions complémentaires.

L'OTRE, en tant (parallèle) que pilote associé du programme EVE 2, a donc informé et sensibilisé les professionnels qu'ils soient adhérents ou pas, au dispositif adapté pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques. Si la sensibilisation est une action importante du programme, l'OTRE s'attache à prioriser très clairement un engagement plus fort et plus concret des entreprises par la signature de lettre d'engagement.

Sur la période de janvier 2021 à mai 2022, l'OTRE a sensibilisé 161 entreprises et obtenu 127 lettres d'engagement à intégrer le dispositif.



Actions diverses Biocarburant

L'OTRE défend l'idée que la clé de la transition énergétique pour notre secteur passe par le mix énergétique et non pas par la seule solution électrique. Voilà pourquoi, elle s'est battue pour obtenir l'obtention des vignettes Crit'Air 1 pour les biocarburants dès lors que le véhicule est à usage exclusif et irréversible. Il s'agit là de carburant de transition dans l'attente du développement, notamment des filières électriques et hydrogène. Elle a donc accueilli avec satisfaction la reconnaissance du B100 comme éligible à la vignette Crit'Air 1 par l'arrêté du 11 avril 2022.

Face au déploiement accéléré de la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) et en raison d'un réseau de distribution notamment électrique qui ne sera pas mature dans le même temps, elle considère qu'il faut aller encore plus loin et obtenir que le recours à tous les biodiesels en usage exclusif et irréversible ainsi qu'au biométhane (biogaz épuré).

Ces carburants apparaissent comme une alternative pertinente de nature à augmenter significativement et immédiatement la capacité des transporteurs à contribuer à la transition énergétique.



InterLUD

L'OTRE et ses territoires se sont investis tout au long de l'année dans le programme InterLUD en participant aux différents ateliers organisés (verdissement des flottes, arrêté de circulation, aires de livraison). L'OTRE soutient le renouvellement de ce programme s'achevant en décembre 2022. En participant à l'enrichissement du contenu des actions, outils, aides...

Entretien avec Jean-André Lassere, Directeur du programme InTerLUD.

o Le programme InTerLUD, c'est quoi ?

Le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable - InTerLUD vise le déploiement, par les EPCI de plus de 35.000 habitants en collaboration avec les acteurs économiques, d'actions volontaires sur le transport de marchandises en ville, dans le cadre de chartes de logistique urbaine durable sur l'ensemble du territoire français.

C'est ainsi que nous faisons en sorte d'impliquer les fédérations professionnelles représentatives comme l'OTRE aux débats et négociations, dès lors qu'une collectivité territoriale s'engage dans l'élaboration d'une charte.

o Pouvez-vous nous en dire plus sur les chartes ?

Les chartes correspondent à un plan d'action qui a été négocié entre les Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), les acteurs économiques et leurs représentants notamment les fédérations professionnelles. Ce plan d'action se décline sous la forme d'une charte qui fait l'objet d'un engagement volontaire entre tous ces acteurs et formalise les priorités qui ont été retenues et négociées en amont.

o Quels sont les bénéfices attendus de ce programme ?

L'objectif de ce programme est de trouver le juste équilibre entre la performance économique et environnementale c'est à dire tendre vers une logistique urbaine plus décarbonée. Mais également, de travailler à une transition écologique qui à terme débouchera vers un verdissement des flottes, tout en prenant en compte les contraintes liées à l'offre de véhicules utilitaires disponibles sur le marché, en fonction des métiers et le maillage énergétique sur les territoires urbains concernés.

L'idée principale est donc la collaboration entre les acteurs économiques et la collectivité afin d'apporter les bonnes réponses et de prendre en compte les bonnes pratiques portées par les professionnels pour à la fois contribuer au développement de l'économie locale sans la perturber.

o Considérez-vous que ce programme puisse s'articuler avec le programme EVE2 ?

Nous nous efforçons d'expliquer aux collectivités que dans la transition énergétique et écologique, il est extrêmement important de valoriser les entreprises qui s'engagent dans des labels comme Objectif CO2 du Programme EVE. Toutes les flottes ne vont pas pouvoir se verdier du jour au lendemain, la meilleure manière de réussir cette transition est de valoriser les entreprises par des avantages en termes de créneaux horaires ou d'accessibilité par exemple. Nous collaborons pleinement avec l'ADEME, qui est par ailleurs partie prenante d'InTerLUD, les équipes d'EcoCo2, les organisations professionnelles parties prenantes avec qui nous travaillons également. Il va de soi que le programme InTerLUD s'articule naturellement avec le programme EVE.

L'OTRE et ses partenaires



Carcept Prev, assureur d'intérêt général, est le partenaire des entreprises du transport depuis plus de 60 ans.

CARCEPT PREV PROPOSE DES GARANTIES ET SERVICES AUX ENTREPRISES ET SALARIÉS DU TRANSPORT

Le transport représente, avec les activités de logistique, un secteur dynamique et stratégique. Routier, ferroviaire, aérien, maritime ou fluvial, qu'il organise le déplacement de marchandises ou de personnes, le Transport est un secteur clé de notre économie.

LES ORGANISMES DE LA MARQUE CARCEPT PREV

Tout au long de leur vie, les salariés du transport sont accompagnés grâce à des institutions dédiées à la profession :

CARCEPT PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance qui gère les risques décès, invalidité, incapacité de travail et santé.

IPRIAC

Institution de prévoyance relevant du titre 3 du livre 9 du code de la sécurité sociale qui gère l'inaptitude à la conduite pour les conducteurs de véhicule de plus de 3,5 tonnes.

AGECFA VOYAGEURS - FONGECFA TRANSPORT

Ces deux associations de loi de 1901 assurent la gestion des congés de fin d'activité des conducteurs (CFA).

MUTUELLE CARCEPT PREV

Notre mutuelle propose une offre individuelle avec des garanties santé, modulables adaptées aux besoins de chacun.

CARCEPT ACCIDENT ENTREPRISE

Assure votre flotte automobile, vous propose une couverture responsabilité civile marchandises transportées et une assurance dommages aux biens y compris les marchandises stockées ; une garantie Accident de la vie et une offre dédiée aux TNS.

Evolution de la complémentaire santé conventionnelle et garantie arrêt de travail dans le transport de marchandises ou encore création d'un dispositif de prévoyance dans le transport sanitaire : découvrez toutes les offres de Klesia pour les transporteurs routiers avec Benjamin Laurent, Directeur de l'offre chez Klesia.



Vidéo de présentation :



LE PROGRAMME TRANSPORTEZ-VOUS BIEN

73%

DES DIRIGEANTS

estiment qu'agir sur la prévention santé de leurs salariés est un enjeu pour leur entreprise.

90%

DES SALARIÉS

sont intéressés par la mise en place d'actions de prévention des risques spécifiques aux métiers du Transport.

Et vous ?

Transportez-Vous-Bien, le programme de prévention santé de votre branche, vous accompagne dans le développement de l'attractivité de votre entreprise.

Formations santé, actions de sensibilisation en entreprise, check-up, coaching personnalisés, application bien-être.

RDV sur www.carcept-prev.fr

Depuis 1966, Promotrans s'affirme en spécialiste de la formation professionnelle de la logistique et de la supply chain, du transport de marchandises, du transport de personnes, de la maintenance de véhicules industriels, du BTP et de la sécurité au travail.

Promotrans se développe dans le respect permanent des impératifs actuels : réglementation, sécurité, développement durable... Le groupe participe activement, au côté de ses partenaires institutionnels, à l'élaboration de ces règles, définissant ainsi de nouvelles approches métier. Cet engagement permet à Promotrans de renforcer constamment la qualité, la fiabilité et l'adéquation de ses programmes.



Spécialisations

Formation professionnelle, apprentissage, alternance, contrat de professionnalisation, transport, logistique, supply chain, matières dangereuses, insertion professionnelle, formation initiale, transport de marchandises, transport de personnes, BTP et SST

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre centre de formation le plus proche, 30 dans toute la France, afin de pouvoir bénéficier des tarifs adhérents.

Groupe
promotrans



RECRUTEZ
LES TALENTS
DE DEMAIN

#apprentissage delareussite

www.promotrans.fr / contact@promotrans.fr

B2P Web propose désormais un portail unique des solutions dédiées aux transporteurs logisticiens, commissionnaires de transport et chargeurs



Partenaire historique de l'OTRE, le groupe H2P accompagne depuis plus de 15 ans dans la transformation digitale des entreprises avec :

- ◇ B2PWeb, la bourse de fret de référence en France
- ◇ eProtocole, la dématérialisation des protocoles de sécurité
- ◇ GedTrans, la gestion documentaire transport
- ◇ GedMouv, la traçabilité mutualisée
- ◇ Map and Truck, la solution de télématique universelle
- ◇ Pass Traçabilité, le coffre-fort numérique de vos données de géolocalisation
- ◇ Palbank, la solution palettes

Aujourd'hui, pour gagner encore en efficacité, le groupe propose un portail unique d'accès à l'ensemble de ses solutions : B2PConnect.com.



Vidéo de présentation :



L'URF collabore avec les influenceurs pour valoriser la mobilité routière

L'Union Routière de France utilise les nouveaux moyens de communication à savoir les influenceurs pour valoriser le rôle important des acteurs de la mobilité routière pour la décarbonation. *Entretien avec Stéphane Levesque, directeur de l'URF.*

L'URF développe une stratégie influenceurs depuis le printemps dernier, pourriez-vous nous en dire plus ?

En 2020, Les membres de l'URF ont fait le constat que la mobilité routière était de plus en plus décriée et était devenue la cible favorite par de certaines ONG mais aussi de décideurs publics. En effet, les acteurs de la mobilité routière (infrastructures, automobiles, énergies, utilisateurs) sont souvent présentés comme étant les principaux pollueurs en France. Notre objectif est de démontrer qu'ils ne sont pas un problème mais au contraire porteurs de solutions innovantes pour la transition énergétique. En 2021, la question de la décarbonation a pris une place centrale dans le débat public, en France avec la Convention Citoyenne pour le Climat, le projet de loi Climat & Résilience et au niveau européen avec le plan « Fit for 55 » de la Commission.

Pourquoi avez-vous décidé d'utiliser ces nouvelles méthodes de communication pour valoriser la route et ses utilisateurs ?

Beaucoup d'acteurs utilisent encore la voie « classique » à savoir la communication institutionnelle avec les relations presse et publiques mais le constat aujourd'hui est que les réseaux sociaux ont pris une place très importante dans le débat public et contribuent même à faire l'opinion.

Nous avons décidé de faire appel à des influenceurs spécialisés dans différents domaines (génie civil, mobilité urbaine, climat, énergie, etc) pour qu'ils partagent avec leurs communautés pas forcément très grandes, nos actions en faveur de la transition écologique. À travers eux, l'objectif est de faire connaître la capacité d'innovation des acteurs de la filière de la mobilité routière dans le domaine de la décarbonation en leur donnant accès à des informations scientifiques et techniques dont ils n'ont pas forcément accès.

Vous avez proposé à l'OTRE d'être partenaire de cette stratégie, pourquoi ?

L'OTRE représente des usagers professionnels de l'ensemble des secteurs du transport routier, que ce soit marchandises, voyageurs, sanitaires et même de déménagement. Elle s'intègre donc complètement avec les autres acteurs de la mobilité routière que sont les infrastructures, les énergies et les automobiles. L'URF souhaite porter une vision globale et partagée afin de faire évoluer l'image du transport et ainsi freiner la diffusion d'informations qui pour certaines n'ont pas de fondements scientifiques et techniques avérées.

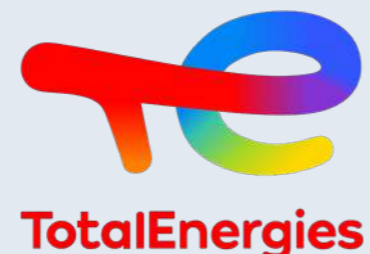


#EnRoutePourLaPlanète : pour une route du quotidien décarbonée



#EnRoutePourLaPlanète : pour une route des vacances décarbonée





Un périmètre partenarial renégocié afin d'accompagner les adhérents de l'OTRE sur le chemin de la décarbonation.

Total est devenu TotalEnergies et ancre dans son identité, sa stratégie de transformation en compagnie multi-énergies. Son ambition est d'être un acteur majeur de la transition énergétique et accompagner la transition énergétique du secteur de la mobilité routière.

Carburants, gaz et recharge électrique rentrent maintenant dans les accords entre Total et l'OTRE.



Il est à noter que nos entreprises peuvent se fournir en gaz aussi dans les stations AS 24.

Pour vous servir, TotalEnergies c'est 3500 stations en France, plus de 100 stations sur autoroutes.

Pour bénéficier des avantages de cet accord, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos secrétaires généraux.

Hub Pro Transport

La demande de carte de qualification des conducteurs désormais dématérialisée sur Hub Pro Transport

Dématérialisation de la demande de carte de qualification des conducteurs (CQC)

Le nouveau décret relatif à la qualification initiale et continue des conducteurs qui a pris effet le 1er février 2022 mentionnait cette dématérialisation notamment pour simplifier et limiter les étapes d'obtention de la CQC. Cette évolution nécessite un accompagnement et une certaine pédagogie auprès des conducteurs. A noter que l'ancienne carte est toujours effective mais il sera nécessaire de refaire la demande de manière dématérialisée à la fin des 5 années de validité de la carte actuelle.



VOS DEMANDES DE CARTES
maintenant sur
HubProTransport.com



Ce qu'il faut retenir :

- Désormais, le conducteur devra créer un compte personnel sur la plateforme et gèrera en autonomie sa CQC : www.portail.hubprotransport.com. Auparavant, la demande était faite par le centre de formation, qui remettait la CQC au conducteur.
- Certificat provisoire dématérialisé (document PDF) valable 4 mois : il permettra au conducteur de rouler immédiatement pendant la période d'attente de réception de la CQC.
- Possibilité de suivre les 35h de modules obligatoires de la formation continue obligatoire (FCO) et les modules optionnels pendant les cinq années et non à la fin de cette période comme ce qui était le cas auparavant. Les modules acquis sont crédités automatiquement dans l'espace du conducteur par les centres de formation.

IN Groupe (le groupe Imprimerie Nationale) est une entreprise mandatée par l'Etat qui délivre les pièces d'identité françaises mais aussi un certain nombre de titres de qualifications notamment la carte de qualification des conducteurs (CQC) dans le respect de la réglementation française et européenne





DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

Depuis son intégration le 15 septembre 2020, l'OTRE a valorisé les actions de l'AFT en faveur de l'emploi et l'attractivité de nos métiers dans ses différents supports de communication.

Dans le cadre de l'opération #FaitesNousKiffer, l'AFT nous propose de découvrir les métiers du Transport et de la Logistique à travers les yeux de célèbres youtubeurs : Chris, Neoxi, Frite, Sunsup, Léonard et Aleks.



Voir toutes les vidéos :



Quand la réalité virtuelle sert à améliorer la sécurité routière

L'AFT a lancé sur le Store Oculus un jeu gratuit en réalité virtuelle destiné à l'ensemble des usagers de la route : piétons, cyclistes, motards, automobilistes, conducteurs de véhicules lourds. Une expérience à la fois ludique et pédagogique dont l'enjeu est de mieux appréhender les zones d'invisibilité de certains véhicules appelées communément « angles morts » et ainsi réduire les risques d'accident.



Lire l'article de l'OTRE Mag :



Transport-Logistique :
plus de 40 métiers
d'avenir à découvrir



Lire l'article de l'OTRE Mag :



Une année marquée par la promotion de la filière GAZ

L'année écoulée a permis de renforcer la collaboration entre GRDF et l'OTRE notamment par une collaboration étroite à l'occasion des travaux de la Task-Force et par des actions communes valorisant la pertinence de filière GAZ et son rôle central pour contribuer à atteindre les objectifs de décarbonation du transport routier par le verdissement des flottes.



Présentation de l'outil de calcul et de comparaison des émissions de CO2 :



Plusieurs autres actions ont été menées :

En Auvergne Rhône-Alpes (AURA), GRDF et l'OTRE ont organisé une journée visant à valoriser l'initiative innovante de la société Lyptech qui propose des solutions pour le rétrofit des VUL vers le GNV. L'OTRE s'intéresse de près à la question du rétrofit tant pour les véhicules légers que pour les véhicules lourds. C'est ainsi que d'autres travaux ont été entamés avec GRDF, le CRMT, le CEREMA, l'AFGNV pour la rédaction d'un livre blanc sur le rétrofit GAZ dont la publication est attendue pour l'été 2022.

Vidéo de l'événement :



L'OTRE a par ailleurs valorisé auprès de ses adhérents l'outil de calcul et de comparaison des émissions de CO2 de plusieurs carburants (Diesel, GNV / BioGNV, Électrique), que propose GRDF. Cet outil calcule les émissions de CO2 à chaque étape du cycle de vie du véhicule en fonction du carburant consommé.

Laurence Poirier-Dietz, Déléguée Générale, a rappelé la stratégie et comment GRDF accompagnait les adhérents de l'OTRE dans une interview accordée à l'OTRE Mag.

« Les équipes de GRDF travaillent quotidiennement avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les entreprises, les constructeurs, et l'ensemble des acteurs de l'énergie pour faire progresser ce carburant dans le transport de marchandises, de voyageurs et la propreté urbaine.

Nous mettons à disposition divers outils afin d'accompagner ceux qui le souhaitent, vos adhérents, à renouveler leur flotte au gaz dans les meilleures conditions possibles. Parmi ces outils : un simulateur pour évaluer le coût de possession d'un véhicule au GNV par rapport au diesel et à l'électrique, un catalogue de l'offre de véhicule, la liste des aides à l'acquisition des véhicules, un calculateur des émissions de CO2 ...

Bien plus que les outils, des ingénieurs d'affaires sont mobilisés dans toutes les régions pour accompagner les transporteurs et les fédérations, les chargeurs et les collectivités vers la mobilité au BioGNV/GNV...»

Interview en intégralité :



Track Déchets

Nouveau partenaire de l'OTRE, Track Déchets propose un outil innovant pour la gestion des déchets.



Vidéo de présentation :



Où en est l'outil Trackdéchets ? Peut-on l'utiliser ?

Trackdéchets est un outil numérique gratuit, développé par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires sous la forme d'une "start-up d'Etat" depuis 2018.

L'évolution réglementaire prévoit la généralisation de l'usage de la plateforme à compter du 1^{er} janvier 2022, pour tous les acteurs du déchet dangereux.

Qui est concerné par Trackdéchets ?

Tous les acteurs présents sur une chaîne de traçabilité sont concernés par Trackdéchets, car la mission de cette plateforme est notamment de garantir la circulation de l'information de traçabilité d'un bout à l'autre de la chaîne. Le transporteur est un maillon essentiel de cette traçabilité, d'autant plus que chaque transport de déchets dangereux doit être accompagné du bordereau correspondant, émis par Trackdéchets.



L'OTRE et SNCF Réseau, partenaires pour la sécurité aux passages à niveau



AU PASSAGE À NIVEAU,
UN PRO DE LA ROUTE
S'ARRÊTE AU FEU
ROUGE CLIGNOTANT.

#RestonsVigilants



L'OTRE et SNCF Réseau, ont signé le 14 avril 2021 une charte de partenariat dont l'objectif est d'accroître la sécurité lors des franchissements de passages à niveau par les professionnels de la route.

La poursuite de cette collaboration s'avère fructueuse depuis sa signature notamment avec le relai des différentes campagnes de communication de SNCF Réseau via les supports de l'OTRE dans le but de sensibiliser les entreprises adhérentes ainsi que les internautes abonnés aux réseaux sociaux de l'OTRE.

Un groupe de travail a également été créé dans le transport routier de marchandises afin de réfléchir à l'optimisation et à l'organisation des bonnes pratiques plus particulièrement dans le transport exceptionnel. Une session de sensibilisation s'est également tenue dans le cadre du transport de voyageurs.

Enfin, l'OTRE participe activement aux « RDV des partenaires de la sécurité routière aux PN », mis en place par SNCF Réseau.

Nos partenaires et congressistes



* congressistes

OTRE

Domaine du Courant - Rue du Courant - 33310 Lormont
43 bis route de Vaugirard - 92190 Meudon
Téléphone : 01 53 62 83 40
www.otre.org

